

Rapport d'activités des services délégués - Centre Equestre

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : L'Association «L'Etrier Bisontin», affiliée à la Fédération Française des Sports Equestres est titulaire du contrat de délégation de gestion du Centre Equestre Municipal jusqu'en 2007.

A) - Analyse de l'activité du service délégué

La saison 2002 a été marquée par une augmentation du nombre d'adhérents de l'association, tant au niveau de la pratique poney que du cheval. L'effectif global du club est passé de 340 en 2001 à 417 en 2002, soit une augmentation de l'ordre de 22,6 %. Cette évolution des pratiquants influence directement le nombre d'heures de monte, indicateur significatif du fonctionnement d'un club équestre.

On observe là aussi les augmentations suivantes par activité :

	2001	2002	% Évolution
Poney	5 817	6 555	12,7 %
Cheval	7 712	8 344	8,2 %

Le club équestre a organisé au cours de l'année 4 concours hippiques, contribuant au bon rayonnement du club dans le milieu équestre, grâce à la qualité de l'organisation notamment. Ces concours ont été organisés dans toutes les disciplines équestres, attestant de la réelle polyvalence du club : Poney, Concours de sauts d'obstacles, concours complet et concours de dressage.

Concernant la contrepartie du délégataire en terme de mission d'animation, différentes actions ont été conduites durant les périodes de petites vacances scolaires en collaboration avec les services municipaux :

- service des Sports : 200 séances enfant
- service Politique de la Ville : 40 séances enfant.

Par ailleurs, il est envisagé avec l'Inspection Académique de pouvoir proposer aux écoles primaires bisontines de participer à des cycles Équitation.

B) - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Comptes du délégataire :

Les exercices comptables 2001 et 2002 se sont déroulés normalement sur douze mois. D'autre part, depuis l'exercice 2000, l'association a fiscalisé le secteur pension.

1) Bilan :

La structure du bilan, fragile par l'absence de capital social, s'est très légèrement améliorée en 2002 : le fonds de roulement demeure toutefois négatif à - 2,7 K€ et la trésorerie reste stable à 36,6 K€. L'équilibre reste malgré tout précaire et ne permettrait pas d'assumer une difficulté financière conjoncturelle.

2) *Compte d'exploitation* :

a) les produits sont en augmentation de 17,6 %, soit 38 K€. Cette hausse concerne essentiellement le chiffre d'affaires : 227,8 K€ au lieu de 193,5 K€ soit + 17,7 %. Celui-ci est le financement dominant de l'association (pour 89,5 %). Les heures de monte, qui représentent régulièrement 60 % de ce chiffre d'affaires, sont en effet en progression de 18,5 % en 2002.

Les emplois aidés assurent un subventionnement complémentaire de 22,7 K€. La subvention Ville, qui s'élève à 2,9 K€, concerne l'activité sportive et de compétition.

b) en corollaire de l'accroissement d'activité, les charges augmentent de 12,1 %, passant de 222,5 K€ à 249,4 K€, la masse salariale augmentant de 5,7 % et représentant 48,2 % du chiffre d'affaires (contre 53,6 % en 2001).

Le résultat d'exploitation, déficitaire de 6 K€ en 2001, est légèrement bénéficiaire en 2002 (5 K€).

La charge financière de l'association, concernant les intérêts des emprunts, s'élève à 3,6 K€.

Après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier et après avoir été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 23 octobre 2003.